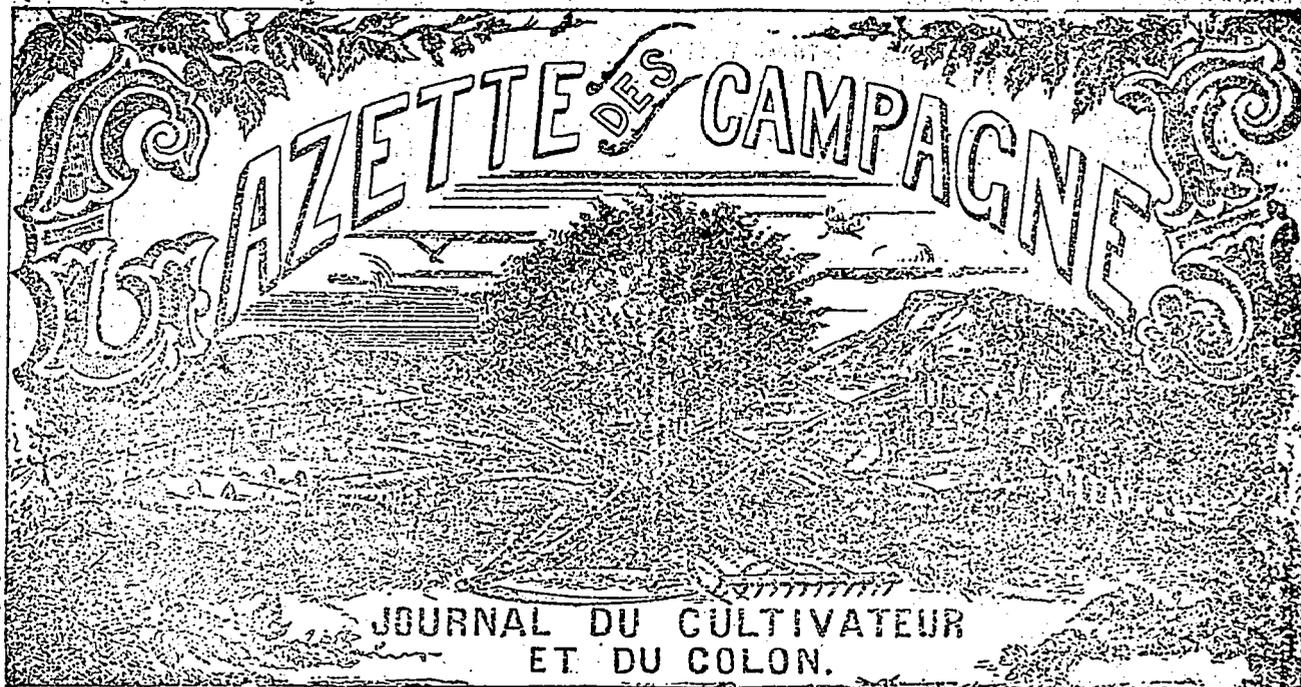


Guérison des crevasses des chevaux
Déclaration des Evêques sur le jugement de la Cour Suprême

XVe année

Ste. Anne de la Pocatière (P. Q.), 5 Avril 1877

121
No. 16



Réd. Mr. F. Bourgeault
Pointe-Clair

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT: \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire: FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JOURS

SOMMAIRE

Revue de la Semaine: Déclaration de l'Archevêque et des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, au sujet de la loi électorale.—Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Taschereau visite la prison de Québec le Vendredi-Saint.—Arrivée prochaine à Québec de l'envoyé apostolique Mgr. Conroy, évêque d'Armagh, Irlande.—Les Frères de la Doctrine Chrétienne sont remplacés au Nouveau-Brunswick par des instituteurs laïques, les règlements de cette communauté ne leur permettant pas de se soumettre aux nouveaux règlements qui régissent les écoles catholiques au Nouveau-Brunswick.—Nombreuses conversions au catholicisme en Angleterre.—Le nouveau cardinal anglais, Mgr. Henry Howard.—Opposition que rencontre le ministère italien au Sénat, quand à la loi sur les prétendus abus du clergé.

Causerie agricole: Culture du tabac (Suite).—Préparation du sol; préparation du sol dans les pépinières; des semis; de la plantation ou repiquage; choix des plantes.

Sujets divers: La science du ménage (Suite): Les vieux meubles; propreté; conseils pratiques pour la propreté de la maison.—Observations agricoles par des étudiants en agriculture: de la ferme et de ses dépendances.—Effets de la paille de sarriasin sur le mouton.

Choses et autres: "Etude sur l'éducation agricole," par l'honorable Louis Beaubien.—Le *Naturaliste Canadien*—Valeur de la viande importée du Canada en Angleterre.—Eau minérale à Manicouagan, au Labrador.—Les hivers doux.—Un jeune homme déclassé.

Recettes: Guérison des formes chez le cheval.—Guérison des crevasses chez le cheval.

REVUE DE LA SEMAINE

Déclaration de l'Archevêque et des Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, au sujet de la loi électorale.

A la lecture de la sentence rendue le 28 février dernier par la Cour Suprême du Canada, dans la cause de l'élection du Comté de Charlevoix, les soussignés, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, ont éprouvé une douleur profonde, que tous les vrais catholiques ne manqueront point de partager avec eux.

Nous n'avons pas à juger la valeur légale des arguments sur lesquels se sont appuyés les honorables membres du plus haut tribunal judiciaire de notre pays, pour interpréter avec tant de sévérité une loi d'ailleurs recommandable. Mais aussi il ne peut nous être défendu de déplorer le conflit que ce jugement constate entre la loi ainsi interprétée et les droits imprescriptibles de l'Eglise Catholique exposés dans notre pastoral commun du 22 septembre 1875.

Lois de nous la volonté d'accuser les intentions de ceux qui ont rédigé et voté la loi électorale en question. Si l'on avait connu et prévu l'interprétation absolue que cette loi recevrait, nous croyons que les réclamations nombreuses se seraient jointes aux nôtres, pour conserver aux fidèles le droit imprescriptible de demander à leurs pasteurs et d'en recevoir la direction dont leur conscience peut avoir besoin dans l'accomplissement d'un devoir aussi important.

Mais quand les inconvénients d'un texte de loi se manifestent au grand jour, le législateur, s'il ne peut remédier au passé, a toujours devant lui la ressource de pourvoir à l'avenir. Tomain les amendements qu'on se soit chargés de rédiger primitivement avec le plus de soin et

4 ANS
ABONNÉS
DE PAYER
AU PLUS TOT.